

**Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet**

*Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.*

<b>Dénomination légale de l'organisation</b>	<i>Développement Pour Tous (DPT)</i>
<b>Intitulé du projet</b>	<i>CONSOLIDATION de la bonne GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE LOCALE du FLEUVE KONKOURE</i>
<b>Numéro de subvention</b>	CEPF-109615
<b>Date du rapport</b>	21 mai 2019

**Hotspot CEPF :** Hotspot de Biodiversité des Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest.

**Orientation stratégique :** Donner les moyens aux communautés locales de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage.

**Montant de la subvention :** 20.000 Dollars US

**Dates du projet :** Du 01 septembre 2018 au 31 mai 2019

**PARTIE I : Présentation générale.**

**1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (*donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet*)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, plusieurs partenaires ont été impliqués notamment les pouvoirs publics (Direction préfectorale de l'environnement, la préfecture dont le secrétaire général chargé des collectivités décentralisées), les autorités locales (le chef de quartier, la mairie), les Organisations de la Société Civile et personnes ressources (la Fédération des Organisations Paysannes de la Basse Guinée Synergie et Développement). Cela pour développer et favoriser la participation inclusive de l'ensemble des parties prenantes. Ainsi elles ont été amenées à :

1. Identifier et fournir la liste des bénéficiaires dans le cadre de la saliculture solaire,
2. Identifier le site pour la production du sel à partir des bâches,
3. Identifier les fournisseurs fiables d'intrants salicoles,
4. Mettre en relation les autorités locales et publiques,

5. Former les saliculteurs en techniques appropriées de production du sel à partir des bâches (saliculture solaire),
6. Faciliter la commercialisation du sel produit pendant la saison par la mise en relation avec les acheteurs,
7. Faciliter l'accès aux sites de production du sel (location de la pirogue et indication du calendrier des marées).

Dans le cadre de la visibilité, les médias ont été associés de même les calligraphes pour favoriser une plus large diffusion des activités réalisées durant le parcours du projet à un plus grand public.

**2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.**

Les impacts du projet mis en œuvre se résument comme suit :

1. La connaissance par les parties prenantes de la notion de la protection et de la conservation de l'environnement et de son implication dans la durée,
2. L'adhésion à la production du sel à partir des bâches par les saliculteurs (réduire la déforestation de la mangrove),
3. Le retour pendant plus de dix (10) ans des acteurs d'appui à la saliculture solaire dans le bassin du fleuve Konkouré dans la préfecture de Dubréka,
4. La production de 13,5 tonnes (qui ont été effectivement produit après l'évaluation à la fin de la campagne) de sel à partir de la méthode de la saline solaire,
5. La réduction de la coupe du bois de la mangrove par extrapolation de la quantité de bois de mangroves épargnés dans la zone d'intervention du projet avec l'implantation de la saliculture solaire,

**3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)**

*Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition*

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)
- b.

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Au niveau des forêts de la mangrove.	Le projet, dans sa mise en œuvre, a prévu, une meilleure conservation de la diversité biologique. L'amélioration du capital productif des forêts de la mangrove et la valorisation des ressources forestières. Ainsi, la contribution à la réduction de l'effet de serre et le développement des puits carbone par la sauvegarde de 13,5 tonnes de bois de mangrove sur les sites au terme du projet (4,8 tonnes de sel produit avec la méthode par les bâches contre une consommation des bois de mangrove de 3,5kg pour obtenir 1kg de sel).

Au niveau des collectivités.	Le projet a permis le développement économique et l'amélioration du cadre de vie pour 47 personnes contre 35 prévues. Il a aussi bénéficié le soutien, la participation et la responsabilisation effective de la collectivité de Dubréka, des ONG évoluant dans la zone, de 97 personnes parmi la population dans la gestion des ressources naturelles.
Impact positif sur le genre.	Le projet a eu un impact jugé positif sur les conditions des femmes et des hommes (au nombre de 47) et des femmes (en particulier par le développement d'activités génératrices de revenus par la production de plus de 4,8 tonnes de sel par la méthode solaire contre 5 tonnes prévues de sel, le renforcement des capacités en vue de l'émergence, la consolidation et la dynamisation des groupements et associations de promotion à majorité féminine. Grace au plan de renforcement des capacités et des mesures d'accompagnement réalisées durant le parcours du projet, les capacités des femmes ont été renforcées cela a valu l'idée de mise en place de l'association des productrices du sel solaire à Dubréka avec des postes de responsabilité confiés aux femmes compte tenu de leur effectif et de leur engagement au sein de cette activité.

C. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Au niveau des forêts de la mangrove.	Une réduction progressive de la coupe des bois de mangrove (entre 50% à 75%) par l'utilisation des bâches pour la production du sel.
Au niveau des collectivités.	Une participation accrue à la protection de la mangrove par l'adhésion à la saliculture solaire, la sensibilisation et la préparation de la nouvelle génération à s'impliquer et à internaliser la notion de la protection de l'environnement. Une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires directes
Impact positif sur le genre.	Réduction de la pénibilité du travail surtout pour les femmes et l'augmentation de leurs revenus à faire face à leurs besoins de base au quotidien.

**4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.**

En terme de succès, il y a eu une forte participation des parties prenantes et une adhésion à plus 85% des producteurs et productrices du sel par la méthode solaire. En plus le soutien des autorités locales pour avoir mis à disposition de l'équipe du projet toutes les informations utiles pour la mise en œuvre des activités. Ces informations concernaient l'identification du site et des bénéficiaires de même que les fournisseurs d'intrants salicoles de bonnes qualités.

La seule difficulté qu'il faut corriger afin de renforcer la participation des bénéficiaires est le respect du calendrier des activités salicoles dans la zone d'intervention du projet.

### 5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

#### **Au niveau positif :**

- L'application à 95% par certains producteurs la saliculture solaire dès l'arrivée des intrants,
- La diffusion des activités du projet via le site Internet [www.bcmedia.org](http://www.bcmedia.org)
- L'idée de la création d'une coopérative de producteurs de sel à partir de la méthode solaire par les bénéficiaires
- La quantité prévisionnelle du sel produit (5 tonnes contre celle produite (13,5 tonnes) à terme du projet.

#### **Au niveau négatif :**

Durant le parcours du projet, il n'y a pas eu d'impact négatif qui a entravé le bon déroulement des activités au niveau de toutes les composantes (sensibilisation environnementale et implantation de la saliculture solaire).

## **PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet**

### 6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

*Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition*

#### 6. Décrivez les résultats pour chaque produit livrable :

Composante		Livrable		
N°	Description	Subdivision	Description	Résultats pour le livrable
1	Expérimentation, promotion et implantation durable de la saline solaire.	Expérimentation, promotion et implantation durable de la saline solaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix des aires de production de sel solaire avec la communauté bénéficiaire et la prise des coordonnées GPS.</li> <li>• Achat, coupe, transport des bâches sur les sites salicoles retenus.</li> <li>• Production de sel solaire (Préparation et pose des bâches, alimentation des bâches en saumures, récolte, mise en sacs et traitement du sel produit avec éventuelle inondation)</li> <li>• Organisation du circuit de commercialisation du sel produit et synergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aires de production sel solaire sont connues avec la communauté bénéficiaire et la prise des coordonnées GPS réalisée</li> <li>• L'achat, la coupe, la transport des bâches dans les sites salicoles retenus effectifs.</li> <li>• La production du sel est réalisée.</li> <li>• Le sel est produit sur les différents sites.</li> <li>• La mise en relation avec les acheteurs fiables a été réalisée dans le cadre de l'organisation du</li> </ul>

			avec d'autres organisations de développement	circuit de commercialisation du sel produit et synergie avec d'autres organisations de développement
2	Information, communication et sensibilisation environnementale des populations.	Information, communication et sensibilisation environnementale des populations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation des étapes de l'évolution du projet et analyse des résultats (missions semestrielles de reportage et d'évaluation sur chaque site).</li> <li>• Vulgarisation, médiatisation audiovisuelle des résultats du projet (radio rurale et télévision).</li> <li>• Restitution des résultats, acquis et avancées du projet au niveau des parties prenantes et du CEPF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vulgarisation, médiatisation audiovisuelle des résultats du projet via la radio rurale, la télévision, facebook et internet réalisée.</li> <li>• La confection des banderoles, des dépliants et la réalisation du film documentaire effectuée.</li> <li>• La restitution des résultats, acquis et avancées du projet au niveau des parties prenantes et CEPF réalisée.</li> </ul>

**7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.**

Pour la mise en œuvre des activités du projet, l'équipe s'est appliquée à développer des outils de suivi dont entre autres :

1. La fiche de programmation mensuelle des activités,
2. La fiche de présence des participants lors des sessions d'information,
3. La fiche de distribution des intrants,
4. La fiche de suivi de la production,
5. Les outils de suivi des dépenses à partir des (reçus, factures, copies des chèques de paiement etc.),
6. Procès-verbaux (PV) des réunions,
7. Les outils de communication pour la visibilité du projet (dépliants, banderoles, spots radio et télévision, la presse en ligne etc.),
8. Les ordres de mission pour s'assurer de l'effectivité de la réalisation des tâches par l'équipe du projet.
9. Etc.

**PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement**

**Enseignements tirés**

**8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.**

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)

Pour la conception du projet, l'ONG DPT s'est employée à recueillir et prendre en compte les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes ; principalement les bénéficiaires de la saliculture solaire. Aussi avec son partenaire de mise en œuvre (l'ONG FAPA), il a été question de la définition et de la répartition des tâches pour clarifier et préciser les rôles et responsabilité de tout un chacun. C'est ainsi que cette stratégie a favorisé la mobilisation des énergies, le renforcement de la confiance et la conduite à suivre pour une bonne fin des activités du projet pour l'atteinte des résultats escomptés. La leçon apprise est que l'implication des communautés ou futurs bénéficiaires dans la conception de l'intervention est déjà un garant de réussite de l'intervention.

- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)

Pour la bonne exécution des activités, l'équipe du projet a privilégié l'élaboration des plans d'activités afin de mettre toute l'équipe du projet au même niveau d'information. En plus les comptes rendus des réunions hebdomadaires ont permis à l'équipe de prendre des dispositions pratiques afin d'éviter tout dérapage pour l'atteinte des résultats.

- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation

Au niveau de la conservation, nous avons procédé à la formation des formateurs pour la saliculture solaire et nous avons appris qu'il faut toujours communiquer sur l'importance des ressources naturelles et surtout au niveau local il faut associer les bonnes pratiques environnementales au développement des moyens d'existence durable. A notre niveau nous avons sauvé la mangrove par l'introduction d'une technologie qui ne nécessite pas de gros moyens.

**Pérennité/Réplication**

**9. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la réplicabilité.**

La dynamique et l'engouement suscité par le projet au niveau des bénéficiaires méritent d'être soutenus. Car, le projet a mobilisé des personnes ressources, dont entre autres : les autorités locales, les pouvoirs publics et les saliculteurs qui ont tous salué cette initiative d'implantation durable de la saliculture solaire. Ainsi, dans le cadre de la durabilité, il convient de :

- soutenir l'appui aux saliculteurs en intrants sur une durée de trois (3) ans afin de leur permettre de s'autofinancer à terme,
- poursuivre les activités de sensibilisation et d'information des communautés riveraines sur l'importance de la préservation et la conservation de la mangrove,
- développer avec les autorités locales, l'aspect pris en compte dans les plans de développement locaux la rubrique protection et conservation durable de la mangrove.

- Il est aussi trop tôt pour abandonner le groupement à lui seul ; donc pour cela il faut procéder à l'enregistrement officiel du groupement comme une entreprise / coopérative ; il faut encore les doter d'une pirogue moteur à ce niveau ; le groupement pourra utiliser les fonds qui sont en train d'être générés pour continuer avec les activités.

### Sauvegardes

**10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui implique une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.**

Pour rassurer la santé et sécurité de notre personnel nous avons trouvé des équipements de protection individuelle à savoir les gilets de sauvetage. Aussi à chaque traversée nous procédons à la location d'une pirogue électrifiée qui transporte uniquement notre personnel.

La marée est aussi observée avant de commencer la traversée et cela nous permet de commencer la traversée quand la mer est douce et moins agitée.

### Financement supplémentaire

**11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.**

Aucun financement supplémentaire concernant ce projet n'a été obtenu.

**a. Total du financement supplémentaire (en USD)**

**b. Type de financement**

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques

*\*Classez le type de financement comme :*

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribue aux coûts directs de ce projet)*
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*

- C *Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

**Commentaires/Recommandations supplémentaires**

**12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF.**

Les projets au niveau local ayant deux objectifs à savoir : La conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions des vies des populations vivant dans ces zones , ces interventions ne doivent pas être des petites interventions de quelques mois.

Nous recommandons donc au CEPF d'étendre cette intervention par le biais de leur financement sur les 6 ( six) autres sites car nous avons 7 sites (communautés) de production de sel par la méthode traditionnelle qui a un impact sérieux et négatif sur la mangrove.

Le développement des moyens d'existence souffre souvent du manque de la chaîne de valeur ; le manque de stratégie de commercialisation des produits ou fruits.

Pour permettre la pérennisation de cette intervention , DPT voudra compter sur la collaboration avec le CEPF pour équiper ce groupement , former ce groupement et la transformer en une véritable entreprise , compétente et leader dans la production du sel iodé en Afrique de l'Ouest.

**PARTIE IV: impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial**

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

**Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.**

**Contribution aux indicateurs du portefeuille**

**13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.**

Indicateur	Description narrative
Nombre de collectivités/ Communautés ayant démontré des avantages tangibles en matière de bien-être	Au total le projet a contribué à l'amélioration des conditions de travail de 47 bénéficiaires directs au sein des communautés dans la commune urbaine de Dubréka ayant bénéficié les intrants salicoles. D'où 47 ménages avec une moyenne 10 à 15 personnes par ménage. Aussi les populations riveraines de l'île Massérin Sérin (site d'exploitation du sel) à travers les sessions de formation sur les techniques de production du sel à partir des bâches réduisant considérablement la pénibilité de leur travail.



## Contribution aux indicateurs mondiaux

**Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.**

### **14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité**

#### **Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.**

Veillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

<b>Nom de la ZCB</b>	<b>Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*</b>	<b>La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP</b>
Nombre d'hectares en production gérés pour la biodiversité	13,5	PP
Le nombre de bénéficiaires directs ayant changé de vie	47	
Le nombre de communautés ayant directement bénéficié	2	

*\* Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

### **15. Aires protégées**

#### **15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues**

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**
Ile maserin sérin (Préfecture de Dubréka)	Guinée.	13,5	Sans objet	9.788012	-13.513778

\* Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.

\*\* Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

### 15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT (en Anglais) que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

\* Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

Sans Objet.

### 16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est

défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

**Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.**

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention
Ile Mserin Sérin	13,5	9.788012	-13.513778	La sensibilisation des communautés sur la protection des bois de mangrove et la formation des saliculteurs en techniques de production du sel à partir des bâches.

\* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

\*\* Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

\*\*\* Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

**17. Bénéficiaires**

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéfices susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

**17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.**

<b>Nombre d'hommes recevant une formation structurée*</b>	<b>Nombre de femmes recevant une formation structurée*</b>
8	39

*\* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.*

**17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.**

<b>Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*</b>	<b>Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*</b>
8	39

*\* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

### 18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)							Nombre de bénéficiaires		
	Économie de subsistance X	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation, climat)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et des services de décisions dans les communautés	Amélioration de l'accès aux services	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires 8
Dubréka (producteurs de sel sur l'île Maserin seri)																	

\* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

### 18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude
Les communautés de la commune de Dubréka et les riverain de l'île Maserin Sérin	9.788012	-13.513778
...		

### 19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Nom de la loi, politique ou réglementation	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)																
		Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux		
1																					
2																					
...																					

Sans Objet.

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1				
2				

## 20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

### 20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1					
2					
3					

\* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

\*\* Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

\*\*\* Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

Sans Objet.

### 20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1			
2			
3			

\* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).



*\*\* Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

*\*\*\* Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

Sans Objet.

### **21. Pratiques favorables à la biodiversité**

Veillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

#### **Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité**

<b>N°</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet</b>
1		
2		
...		

Sans Objet.

### **22. Réseaux & Partenariats**

Veillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

### Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	DPT/FAPA	DPT/FAPA	2018	Ce partenariat a été créé pour la mise en oeuvre du projet CEPF	Guinée	En progression
2	Le groupement des femmes productrice du sel solaire	Le groupement des femmes productrice du sel solaire	2018	Ce réseau a été créé pour ramener autour de la même table les producteurs de sel de Dubreka afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques	Guinée	Le réseau est toujours en train d'être constitué

### 23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

### Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, [www.cepf.net](http://www.cepf.net), et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

- 17. Nom :** Ibrahima DOUMBOUYA  
**18. Organisation :** ONG Développement Pour Tous (DPT)  
**19. Adresse de correspondance :** Guinée, Conakry, Quartier Wanindara,  
Commune de RAtoma  
**20. Numéro de téléphone :** 622 033 997  
**21. Adresse e-mail :** [ongdevpourtous@gmail.com](mailto:ongdevpourtous@gmail.com)